

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2023-019

Séance du 28 mars 2023

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS
ET LE VINGT-HUIT MARS À 20 HEURES,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,
PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine,
VÉLON Guillaume.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à COURTOIS Sandrine),
MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : Sandrine COURTOIS.

OBJET : Travaux divers sur fossés, accotements et biefs.

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie informe l'Assemblée des différentes dégradations repérées lors de la tournée d'état des lieux des routes de la commune :

- éboulement dans le fossé route de Châtelet,
- éboulement au niveau du passage du bief route de Mons,
- éboulement de l'accotement à l'intersection de la route de Châtelet et de la route du Haut-Châtelet.

Un devis a été demandé à l'EURL BRESSE TERRASSEMENT :

- mise en place d'un « ecobox » DN 300 route de Châtelet : 950 € HT,
- mise en place de blocs d'enrochement route de Mons : 1 412 € HT,
- mise en place de blocs d'enrochement route de Haut-Châtelet : 1 572 € HT.

Soit un total de 4 720,80 € TTC.

M. l'Adjoint délégué à la voirie ajoute que seule cette société a été sollicitée pour un devis et demande à l'assemblée si elle souhaite que d'autres entreprises soient contactées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour un montant de 4 720,80 € TTC ;

PRÉCISER que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour un montant de 4 720,80 € TTC ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 28 mars 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

